

Les Bois, 29 novembre 2019

Avis officiel N° 11/2019

FOIRE 2020

La foire du village se modernise et devient votre...

"Fête du printemps"

Elle aura lieu le 23 mai 2020, pour mettre en avant l'artisanat, le commerce, le savoir-faire du village ET réunir TOUS les villageois pour vivre et partager cette journée ensemble.

Une séance d'information aura lieu le mardi 21 janvier 2020 à 20 heures à la salle de musique de l'Espace communal (halle de gymnastique). Nous vous attendons nombreux, pour partager vos idées, envies, souhaits...

Juste envie de prêter main forte ? BIENVENUE !!

Contacts : Gaëtan Cattin 079/643.24.07
Ghislaine Jobin 077/443.60.75



INSCRIPTION À L'ASSURANCE CHÔMAGE DURANT LES FÊTES

Durant la période de fin d'année, nous vous informons que l'ORP-Jura fermera ses bureaux du

Mardi 24 décembre 2019 à 11h30 au Lundi 6 janvier 2020 à 8 h 00

Afin de permettre à chacun de s'inscrire à l'assurance-chômage et de revendiquer des indemnités de chômage, nous invitons les personnes concernées à s'annoncer avant la fermeture du Secrétariat communal le 20 décembre 2019 à 17 heures.

Etant donné que le bureau communal sera fermé jusqu'au 5 janvier 2020, les personnes concernées devront s'annoncer les 23 et 24 décembre 2019 auprès de l'Office régional de placement à Saignelégier, Rue Bel-Air 5, tél. 032/420.47.30. Dans tous les cas, ce sera la date de passage à la commune ou à l'ORP qui fera foi.



**FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL
DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Durant les fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020. En cas d'urgence, Madame Marianne Guillaume, Maire, est à votre disposition. Elle peut être atteinte au n° de tél. : 079/936.08.92.

Dès le lundi 6 janvier 2020, l'administration communale sera ouverte normalement.



VOIR AU VERSO

SACS À ORDURES GRATUITS

Conformément au règlement tarifaire concernant les déchets, nous vous rappelons que les familles, suite à la naissance d'un enfant, ont droit à 20 sacs de 35 litres ou leur équivalent en volume, par année civile durant trois ans.

Sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du Service d'aide et soins à domicile, les personnes souffrant d'incontinence ont également droit à des sacs gratuits.

Nous invitons les personnes concernées à se présenter à l'administration communale pour retirer ces sacs.



SERVICE DES DÉCHETS

Le Conseil communal rappelle que le dépôt de déchets à la déchetterie communale les dimanches et jours fériés est interdit. Les contrevenants se verront infliger une amende. Les jours fériés sont : les 1^{er} et 2 janvier, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, le 1^{er} Mai, l'Ascension, le Lundi de Pentecôte, la Fête-Dieu, le 23 Juin, le 1^{er} août, l'Assomption, la Toussaint, Noël.

D'autre part, lors du ramassage des grands cassons, nous rappelons que le dépôt de cassons provenant de débarras complets d'appartements n'est pas pris en charge. Pour un dépôt normal, le volume par ménage est limité à 2 mètres cubes. Le surplus sera facturé à Fr. 25.00 par mètre cube.



ELIMINATION DES SAPINS DE NOËL

Afin d'éviter l'abandon des sapins de Noël après la période des fêtes, nous informons la population que ceux-ci seront récoltés avec les déchets verts le 15 janvier 2020 sur la Place du Champ de Foire.



Le Conseil communal et tout le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.